

Exposition Franco-belge du Club Belgo-Français du Bélier Nain Angora, Rex et Satin et des Petits Eleveurs du Tournaisis, le dimanche 15 octobre 2017 à l' écurie St Eleuthère Hameau du Cocriamont, 1 à 7522 Blandain.

Règlement-Programme.

1. La présente exposition est régie par le règlement général des expositions, tenu ici pour reproduit et au respect duquel les exposants se lient par leur inscription. Les concurrents peuvent réclamer celui-ci à l'organisateur de l'exposition.

2. Tous les animaux inscrits devront être porteurs d'une marque d'identification admise par la F.N.E.A.B.C. ou d'un pays membre de l'E.E. . Seul les **lapins, pigeons et volailles** sont admis, le jugement a lieu suivant le modèle européen uniquement inscription par collection de **3** sujets, le **certificat vétérinaire est obligatoire pour les lapins (RHD1 + RHD2) les pigeons et les volailles.**

3. Programme : (Toutes les opérations ont lieu le dimanche 15 octobre 2017)

Engagement : de 8h00 à 9h00.

Opérations du jury: de 9h00 à 13h00. (les opérations du jury ont lieu devant les exposants et le public mais sans interventions de ceux-ci)

Ouverture au public: de 9h00 à 17h00.

Bureau des ventes: à partir de 13h00 jusqu'à 17h00.

Remise des prix: à 17h00.

Délogement: à l'issue de la remise des prix.

4. Les inscriptions doivent se faire sur le bulletin prévu à cet effet.

5. Les sujets doivent être inscrits par race et variété par **collection de 3** sujets dans la colonne prévue à cet effet. Il n'y a pas d'inscription individuelle. (sauf Vienne et Modène)

6. Les exposants sont instamment priés de libeller leur bulletin d'une façon claire.

Dans le cas contraire, ils seraient seuls responsables des erreurs de classement.

7. Les bulletins d'inscription doivent être envoyés avant le 5 octobre 2017 de préférence par courriel : manonbressan@gmail.com ou par courrier postal chez :

Bressan Manon 63, rue Camille Duray 7190 Ecaussines GSM : 0495/271744

Plus aucune inscription ne sera acceptée après cette date (pas d'arrivées tardives)

Les numéros des marques d'identification doivent figurer au bulletin d'inscription au plus tard à l'engagement.

Le numéro de carte d'éleveur pour les exposants belges est obligatoire.

8. Les droits d'inscriptions sont à verser sur le compte BE29126206337864 pour le 5/10/2017.

Le catalogue-palmarès obligatoire (un par famille) coûte 3€, chaque collection coûte 7€.

9. L'entrée de l'exposition est fixée à 2€, gratuite pour les exposants et les enfants.

10. Un changement de sujet est autorisé pour autant que le remplaçant soit de même race, variété et sexe, ce remplacement doit être communiqué au secrétariat à l'engagement.

11. Les animaux sont soumis dès leur arrivée et pendant toute la journée, au contrôle vétérinaire du Dr Detournay.

Les animaux malades ou estimés présenter des symptômes sont placés à l'infirmerie.

12. Après mise en cage, il est interdit aux exposants ou aux visiteurs, de toucher et de taquiner les animaux, ni d'ouvrir les cages sans la présence d'un commissaire d'expo.

13. Exceptionnellement le local est ouvert pendant les opérations du jury, bien entendu aucune intervention n'est autorisée avant la fin de la proclamation des lauréats. Les décisions du jury sont sans appel, à moins d'une mauvaise interprétation du règlement.